



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 JUIN 2018 A 18H30**

Etaient présents : André HEUGHE, Maire, Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Henri ROUSSILLON, Mireille DAINESI, Adjointes,

Pierre SABERT, Marguerite MAESTRINI, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Nadia CHALVIDAN, Luc PIARD, Sylvain REBOUL, Stéphanie BOBIN, René RODRIGUEZ, Jacques BAUZA, Marie-Claire GRANIER, Nathalie NURY, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Jean-Marc TAILLEUR qui donne pouvoir à André HEUGHE
Michèle BONNARD qui donne pouvoir à Mireille GROS-JEAN
Patrick POULENAS qui donne pouvoir à Patrick MANETTI
Michel AHMED-OUAMEUR
Alain DIVINE qui donne pouvoir à Luc PIARD
Karine FERRARO qui donne pouvoir à René RODRIGUEZ

Absente :

Dorothée LAROCHE

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

ADOpte A L'UNANIMITE

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

DOSSIER N°1 – ASSOCIATIONS – SUBVENTION ANNUELLE DU COMITE DES FETES – RAPPOrTEUR : Henri ROUSSILLON

Dans le cadre de la convention signée avec le comité des fêtes en 2016 et considérant que l'association est présidée par Mme SABERT, il est proposé de lui octroyer une subvention de 5 000€ selon leur planning des activités 2018 et leur bilan financier prévisionnel.

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°2- FONCIER – TABLEAU ANNUEL 2017 DES AFFAIRES FONCIERES – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

Ci-joint.

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°3 – AFFAIRES GENERALES – TABLEAU ANNUEL 2017 DES MARCHES PUBLICS – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Ci-joint.

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°4 – GENDARMERIE – RAPPORT 2017 DE LA SEGARD – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Consultable en mairie.

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°5 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

- création d' 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe et 1 poste d'agent de maitrise principal pour des avancements de grade 2018, et transformation d'un poste d'adjoint d'animation TC en TNC 10heures
- en raison des avancements de grade 2017, suppression de :
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et 5 postes d'adjoint administratif
 - 1 poste d'agent de maitrise, 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - 1 poste d'adjoint d'animation
 - 1 poste d'Educateur de jeunes enfants, 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe et 2 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°6 – AFFAIRES CULTURELLES – ADHESION A LUMINAGORA – RAPPORTEUR : Franca DI SALVO

Montant annuel 300€ pour la promotion des spectacles son et lumière.

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°7 – RESSOURCES HUMAINES – PRIME FIXE ANNUELLE POUR 2019 – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Il est proposé de l'augmenter par indexation de 3% soit 198.82 € en rappelant qu'elle est versée au mois de juin de chaque année et reste cumulable avec le nouveau régime indemnitaire.

**27 VOIX POUR
ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°8 – COLLEGIALE – MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE DRAINAGE – SUBVENTION –
RAPPORTEUR : Hervé FARDET**

La collégiale, propriété de la commune, est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques. L'édifice a fait l'objet de travaux de rénovation extérieure qui se sont terminés en 2015.

Par délibération N°2015_11_126 du 26 novembre 2015, il a été retenu REPELIN LARPIN & Associées Architectes pour réaliser cette étude de diagnostic de l'ensemble des chapelles.

A l'issue de ce diagnostic, il convient de faire en priorité les travaux d'assainissement pour lesquels il est proposé de retenir l'offre de REPELIN LARPIN & Associées Architectes pour un montant de 23 460 € HT d'étude (montant estimé des travaux 204 000 € HT, taux de rémunération de 11,50).

Une aide financière sera sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°9 – SMICTOM – CONVENTIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS DES SERVICES MUNICIPAUX –
RAPPORTEUR : Hervé FARDET**

En tant que producteur de déchets, la collectivité doit s'assurer de l'élimination de ceux-ci. Le SMICTOM propose cette prestation pour la collecte et traitement des déchets ménagers et recyclables issus des bâtiments municipaux.

Comme en 2017, il convient donc de formaliser cet accord par la signature d'un contrat pour une redevance spéciale annuelle pour l'ensemble des bâtiments communaux actuellement collectés.

Le calcul de la redevance se fait aux nombres de bacs collectés sur l'ensemble de l'année avec une légère diminution des bacs collectés par rapport à 2017 mais aux prix inchangés par rapport à 2017 à savoir : 0,0625€/l pour les ordures ménagères et 0,0416€/l pour le recyclable.

**27 VOIX POUR
ADOpte A L'UNANIMITE**

DOSSIER N°10 – FONCIER – PONT ET CHEMIN DE MIEMART – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI

Il convient d'annuler la délibération N°2016_04_060 du 26 avril 2016 portant acquisition du chemin de Miémart entre la digue depuis le pont jusqu'au rond point de la déviation car cette emprise est déjà dans le domaine public. Il est décidé d'acter cette situation cadastrale par une délibération dans les mêmes termes que l'ASA de Miémart. La convention relative à l'entretien des chemins du fait des passages liés aux jardins familiaux à la charge de la Mairie n'est pas remise en cause.

**20 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS (ROUSSELOT, BERARDO, NURY, GRANIER, RODRIGUEZ, BAUZA, FERRARO)
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°11 – URBANISME – ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PLU ET ZONAGE D'ASSAINISSEMENT –
RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

Conformément au code de l'environnement, il est possible de décider une enquête publique unique pour un projet soumis à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques dont l'une au moins en application de l'article L123-2 dès lors que les autorités compétentes désignent d'un commun accord celle qui sera chargée d'ouvrir et d'organiser cette enquête.

Le Grand Avignon doit présenter le zonage d'assainissement en conformité avec le PLU et qui sera annexé au document d'urbanisme. Le bureau du GA a délibéré en séance du 30 mai 2018.

Décision d'une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de PLU de la commune ainsi que sur le zonage d'assainissement des eaux usées dont la commune sera chargée de l'organiser. Chaque maître d'ouvrage s'acquittera de l'indemnité due au commissaire enquêteur pour l'objet de l'enquête relevant de sa compétence. Les frais de presse seront répartis à parts égales entre les deux maîtres d'ouvrage et l'avis au public sera pris en charge par la commune. Les deux délibérations doivent être concordantes.

20 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (ROUSSELOT, BERARDO, NURY, GRANIER, RODRIGUEZ, BAUZA, FERRARO)

ADOpte A LA MAJORITE

**DOSSIER N°12 – FONCIER – CONCESSION POUR UTILITE DE SERVICE LOGEMENT 70M2 POUSTERLE –
ANNULATION – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

Par délibération du 25 janvier 2018, il avait été décidé de créer une concession pour utilité de service du logement de 70m2 du 1^{er} étage avec l'accès extérieur pour un fonctionnaire ; celui-ci s'étant désisté, il est proposé d'annuler la délibération.

27 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE

**DOSSIER N°13 – FESTIVITES – CONVENTION ANIMATIONS FETE VOTIVE 2018 AVEC LE CLUB TAURIN –
RAPPORTEUR : Luc PIARD**

Sur les mêmes bases que l'an passé en fonction des animations proposées identiques à 2017 contre une participation communale de 11 500€.

Sylvain REBOUL ne prend pas part au vote.

26 VOIX POUR

ADOpte A L'UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE :

. N°2018_054 du 3 mai 2018 : contrat location maintenance avec SYMBIOSE de Théziers pour un parc de 13 copieurs NB au coût de 8038.92€ /an et 0.0035€ HT la copie, contrat de 4 ans

. N°2018_055 du 14 mai 2018 : contrat de services PASRAU pour le prélèvement à la source des paies avec la société BERGER LEVRAULT pour 3 ans au coût de 79€ HT l'an et la mise en place initiale au forfait de 129€ HT

- . N°2018_056 du 15 mai 2018 ; renouvellement d'adhésion 2018 à Relais Loisirs Handicap 30 pour 180€
- . N°2018_057 du 15 mai 2018 visée le 16 mai : marché de rénovation immeuble place Mairie en OT et 4 logements pour le Lot N°1 Gros œuvre donné à l'entreprise SALVADOR de Tresques au coût de 279055€ HT,
- . N°2018_058 du 15 mai 2018 visée le 16 mai : marché de rénovation immeuble place Mairie en OT et 4 logements pour le Lot N°2 – doublage faux plafonds donné à CPI de Roquemaure au prix de 122 726.37€ HT
- . N°2018_059 du 15 mai 2018 visée le 16 mai : marché de rénovation immeuble place Mairie en OT et 4 logements pour le Lot N°3 – carrelages faïences donné à Art des Sols du Thor (84) pour 43 635.60€ HT,
- . N°2018_060 du 15 mai visée le 16 mai : marché de rénovation immeuble place Mairie en OT et 4 logements pour le Lot N°4 – Menuiseries extérieures donné à TARDIEU de Roquemaure pour 71 479€ HT,
- . N°2018_061 du 16 mai 2018 visée le 17 mai : protection fonctionnelle pour faits d'outrage à un policier – désignation de Me LEMOINE avocat pour plaider en Correctionnel en octobre,
- . N°2018_062 du 23 mai 2018 ; convention séjour avec les Francas de Nîmes pour les 7-12 ans à Thoiras sur le thème « arts du Cirque » du 20 au 24 août au coût de 270€ par enfant avec mise à disposition d'un animateur de la Récré.
- . N°2018_063 du 22 mai visée le 7 juin : contrat de fourrière animale avec la SACPA jusqu'au 30 juin 2022 au coût révisable de 0.846€ HT / habitant
- . N°2018_064 du 28 mai visée le 29 : indemnisation d'un sinistre du 16 avril par tiers responsable, l'entreprise TRATEL suite à un choc de camion d'un mobilier urbain pour 169.26€
- . N°2018_065 du 23 mai 2018 ; convention « séjour jeunesse » avec les Francas de Nîmes pour les 12-17 ans du lundi 23 au vendredi 27 juillet à Vias-plage pour 8 places et règlement au réel des inscriptions à hauteur de 150€ à charge de la commune et 210€ par les familles
- . N° 2018_066 du 1^{er} juin 2018 et N°2018_069 du 6 juin : bail de location gratuite de 5 jours dans le studio rue du Pavillon d'une personne momentanément en difficulté suite au bateau échoué au bord du Rhône puis du 6 au 11 juin,
- . N°2018_067 du 1^{er} juin 2018 : convention de mise à disposition gratuite du logement de 120m2 dans l'immeuble Place Pousterle pour le PRU de la gendarmerie du Gard du 16 mai 2018 au 1^{er} mai 2019,
- . N°2018_068 du 6 juin visée le 8 : indemnisation de Groupama pour un bris de glace d'un véhicule soit 1089€
- . N°2018_070 du 6 juin visée le 8 : indemnisation de Groupama pour le vol du poly-benne soit 26200€
- . N°2018_071 du 8 juin : contrat de théâtre avec l'association Libre en scène de Charrenton le Pont (94) du 21 juillet à la salle des fêtes, prestation gratuite

. N°2018_072 du 11 juin : contrat avec la croix blanche du Vaucluse pour le poste de secourisme à la fête votive du 15 au 19 août au prix de 1500€

. N°2018_073 du 12 juin : contrat de souscription de LogipolWeb V5 avec Agelid au 31.05.2018 pour un an renouvelable jusqu'à 5 ans au prix de 740€ la 1^{ère} année et un coût annuel de 300€ HT ensuite

. N°2018_074 du 5 JUIN visée le 13 juin ; nouveaux tarifs de l'ALSH à compter du 1^{er} septembre 2019 :

PERISCOLAIRE		
QF	TAUX D'EFFORT	TARIF / TX D'EFFORT
≤400 €	Plancher	1.10€
400€	0.28%	1.12€
500€		1.40€
600€		1.60€
700€	0.25%	1.75€
800€		2€
900€		2.25€
≥1000€	Plafond	2.30€

½ JOURNEE AVEC REPAS		
QF	TAUX D'EFFORT	TARIF / TX D'EFFORT
≤400 €	Plancher	3.50€
400€	0.90%	3.60€
500€		4.50€
600€		5.40€
700€		6.30€
800€		7.20€
900€	0.82%	8.10€
1000€		8.20€
1100€		9.02€
≥1200€	Plafond	9.20€

JOURNEE AVEC REPAS		
QF	TAUX D'EFFORT	TARIF / TX D'EFFORT
≤400 €	Plancher	6€
400€	1.5%	6€
500€		7.50€
600€		9€
700€	1.35%	9.45€
800€		10.80€
900€		12.15€
1000€	1.25%	12.50€
1100€		13.75€
≥1200€	Plafond	14€

QF	TARIF SEJOUR/jour	TARIF SEJOUR SKI/jour
≤400 €	30 €	60 €
401-700	40 €	70 €
701-900	50 €	80 €
901-1200	55 €	85 €
≥1200	60 €	90 €

. N°2018_075 du 14 juin : contrat d'assistance Fortinet SNS pour le pare-feu du serveur en Mairie avec la société Network Security de Montpellier du 9 mai 2018 au 8 mai 2021 au coût de 2288.95€ HT

. N°2018_076 du 14 juin visée le jour même : procédure d'expulsion locative pour dette 5 rue du Rhône – désignation de l'avocat, Me MARGALL,

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h00

**Le Maire,
André HEUGHE**



**La Secrétaire de séance,
Mireille DAINESI**

